

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 MAI 2016**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 19*

*Présents : 15*

*Procurations : 4*

*Votants : 19*

**PRESENTS**

L'an deux mille seize, le trois mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FAUR Philippe - GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme AMIEL France.  
Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.  
Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent.  
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

**ABSENTS NON EXCUSES**

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 5 ET 12 AVRIL 2016.**

M. le Maire propose, tout d'abord, d'approuver le compte rendu de la réunion du 5 avril 2016.

<p><b>Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2016 est approuvé par 13 VOIX POUR 6 abstentions pour absence au conseil : Mme Gouennou, Mme Gounot, Mme Mendonça, M. Pelletier, Mme Roques, Mme Schocron.</b></p>
---

En ce qui concerne le compte rendu de la séance du 12 avril 2016, M. BOCHEREAU précise qu'il ne prend pas part au vote de la subvention pour l'association « les bignolards ».

Cette correction faite, M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 12 avril 2016.

<p><b>Le compte rendu de la réunion est approuvée par 13 VOIX POUR 6 abstentions pour absence au conseil : M. Bost, Mme Drocourt, M. Faur, Mme Gouennou, M. Granier, Mme Roques.</b></p>
--

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

\* 2016-58 : MODIIFICATION DES STAUTS DU SIECT

<p><b>La demande est approuvée à l'unanimité.</b></p>
---

## **2016-49 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

M. le Maire rappelle que les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire, prévus cet été 2016, constituent un des projets majeurs du mandat.

Le projet est constitué de deux lots pour lesquels des offres étaient sollicitées et ont été déposées en mairie.

Lot B : remplacement des menuiseries existantes par des fenêtres PVC à double vitrage et portes en aluminium à isolation renforcée.

Lot C : isolation thermique par l'extérieur des murs périmétriques et ravalement de façade.

L'appel d'offres a pris fin le 15 avril 2016 et douze offres ont été déposées en mairie.

Un lot D divers, réalisé en régie, regroupe des prestations connexes à réaliser par le service technique ou par bon de commande auprès d'entreprises locales.

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse de M. Patrick FRYDMAN, puis la commission d'appel d'offres a été réunie le jeudi 28 avril 2016.

Il apparaît à l'issue de l'étude des dossiers que :

Lot B : la société FOURCADE, avec une offre d'un montant de 136 358.15 € TTC, apparaît mieux disante, en raison de la qualité de son mémoire technique (classée 2<sup>ème</sup> sur 8) et de sa proposition financière (classée 2<sup>ème</sup> sur 8).

Lot C : la société SUD OUEST HABITAT avec une offre d'un montant de 184 599.74 € TTC, apparaît mieux disante en raison d'un mémoire technique excellent.

M. le Maire propose de suivre les recommandations de la commission d'appel d'offres et de retenir la proposition de :

La société FOURCADE d'un montant de 136 358.15 € TTC pour le lot B,

La société SUD OUEST HABITAT d'un montant de 184 599.74 € TTC pour le lot C,

et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce marché.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## **2016-50 : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENTS MUNICIPAUX PAR LE SDEHG**

Dans le cadre de ses nouvelles attributions, le SDEHG est désormais susceptible de mener des diagnostics énergétiques de bâtiments publics.

M. le Maire rappelle qu'en début de mandat, un bureau d'études avait réalisé le diagnostic énergétique des bâtiments suivants : écoles maternelle et élémentaire, appartements des écoles, mairie et grande salle du Picon.

Le SDEHG offre la possibilité de poursuivre ce travail à des prix intéressants.

Il conviendrait désormais de réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments suivants :

- Locaux de la Poste,
- Locaux de la Gendarmerie,
- Ensemble des salles du Picon : grande et petite salle et leurs locaux annexes, appartement et salle du judo.

- Ancienne mairie,
- Ancien collège.

A l'issue des rapports de diagnostic, l'opportunité de travaux de rénovation sera étudiée.

M. le Maire propose à l'assemblée de souscrire à l'offre du SDEHG, de réalisation de diagnostics énergétiques pour les bâtiments suivants :

- Locaux de la Poste,
- Locaux de la Gendarmerie,
- Ensemble des salles du Picon : grande et petite salle et leurs locaux annexes, appartement et salle du judo.

- Ancienne mairie,
- Ancien collège.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2016-51: CHOIX D'UNE BANQUE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'importants projets d'investissement vont être réalisés en cette année 2016. Il s'agit des projets suivants : rénovation énergétique et aménagement en salle de théâtre et de cinéma de la grande salle du Picon, rénovation énergétique de l'école élémentaire Elsa Triolet, implantation d'un terrain multisports.

Ces projets nécessitent de recourir à l'emprunt afin de garantir la trésorerie pour le paiement des factures et avant de recouvrer les subventions ou les avances de TVA.

Sont donc demandés, un prêt long terme pour couvrir la part communale et un prêt court terme – prêt relais - pour l'avance de trésorerie.

Plusieurs propositions bancaires sont parvenues en mairie :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole

Monsieur le Maire présente un tableau de comparaison des offres bancaires.

En raison du retard pris dans l'attribution d'une subvention d'Etat pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire, M. le Maire propose de souscrire un prêt pour le financement des projets dont le financement est certain, à savoir les travaux de rénovation et l'acquisition des équipements culturels de la grande salle du Picon ainsi que l'implantation du terrain multisports (city stade).

Le choix du prêt pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire est ainsi reporté.

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de la banque Caisse d'Epargne pour un prêt long terme d'un montant de 65 000 € au taux de 1.70 % sur une durée de 15 ans et un prêt relais de 75 500 € au taux de 1.40% sur une durée de 2 ans.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2016-52: CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES EQUIPEMENTS CULTURELS DE LA GRANDE SALLE DU PICON**

M. le Maire donne la parole à Mme AMIEL pour présenter le projet.

Mme AMIEL rappelle au conseil municipal qu'il s'agit de réaménager la grande salle du Picon en salle de théâtre et de cinéma pour faire de ce lieu un espace dédié à la culture.

Elle indique que ce projet avait été présenté au conseil municipal en 2015, dans le cadre du dossier de demande de subvention.

Il convient d'actualiser les devis avant le lancement effectif des commandes.

En effet, les travaux de rénovation énergétique se terminent en ce mois de mai 2016 et l'installation des équipements culturels peut s'envisager dans les prochaines semaines et prochains mois.

Mme AMIEL précise que les devis ont été établis en étroite liaison avec M. Alain PELLETIER en charge des équipements audio-visuels et de la scène.

Pour chacun des équipements, plusieurs devis ont été sollicités. Mme AMIEL et M. PELLETIER indiquent que leur semblent les plus intéressants, les devis suivants :

- Scène :	7 350.52 € TTC	EUROPODIUM
- Sonorisation :	3 417.24 € TTC	PROZIC
- Lumières :	2 108.24 € TTC	PROZIC
- vidéoprojecteur :	2 743.37 € TTC	PROZIC
- Ecran :	2 064.00 € TTC	PROZIC
- Rideaux et patiences :	7 944.00 € TTC	SUDSCENIC
- Couturière (façon des rideaux)	1 758.00 € TTC	ANNICK'ONFECTION
- TOTAL	27 355.37 € TTC	

Mme SENTENAC fait part de son étonnement quant au prix élevé de certains équipements pour une salle culturelle de cette dimension et dont on ne sait pas du tout la fréquentation à venir.

M. le Maire indique qu'il a demandé à la responsable de la médiathèque, Mme LACANAL, de réfléchir à la programmation de spectacles, en liaison avec les élus, afin que cette salle soit utilisée de manière optimale.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver les devis présentés ci-dessus au titre des équipements culturels à installer dans la grande salle du Picon pour un montant total de 27 355.37 € TTC.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 18 VOIX POUR 1 ABSTENTION : MME SENTENAC</b>
--

#### **2016-53 : SDEHG : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE BOULEVARD CAROLUS ET MAGDOLA (DOSSIER 7 AR 369)**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le principe de la réalisation de plusieurs travaux d'éclairage public avait été décidé et qu'il convient désormais d'approuver chacun des avant-projets établis par le SDEHG.

Pour le boulevard Carolus et Magdola, il s'agit du remplacement des 7 candélabres par de nouveaux mats équipés de leds et de la rénovation complète du réseau d'alimentation électrique.

Le montant total du projet est de 55 000 € et la part communale s'établit à 14 339 €.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avant-projet de rénovation de l'éclairage public sur le boulevard Carolus et Magdola d'un montant total de 55 000 €, de prendre en charge la part communale d'un montant de 14 339 € par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

#### **2016-54 : SDEHG : RENOVATION DES COFFRETS DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC P26 « LES CLOTTES » ET P42 « SAINT ANTOINE » (DOSSIER 7 BS 909)**

Ce projet du SDEHG consiste à remplacer deux coffrets vétustes par des nouveaux équipements disposant d'une horloge astronomique radio pilotée.

Le montant total du projet est de 8 510 € et la part communale s'élève à 2 218 €.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avant-projet du SDEHG de rénovation des coffrets de commande d'éclairage public P26 « Les Clottes » et P 42 « Saint Antoine », d'un montant

total de 8 510 €, de prendre en charge la part communale par le versement d'un montant de 2 218 € et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016-55 : DENOMINATION DES VOIES**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait confié à La Poste, la réalisation d'une mission de dénomination des voies et d'une numérotation des immeubles non encore identifiés afin d'attribuer, à chaque logement du Fousseret, une adresse en bonne et due forme.

La Poste ayant remis sa proposition de dénomination des voies et celle-ci ayant été vérifiée par le comité des rues, M. le Maire présente au conseil municipal, la liste des voies nouvellement nommées. Il précise qu'en plus de cette liste, le chemin de Peyrot, situé sur la Départementale 6 devient la rue des anciens abattoirs, cette dernière devenant, de fait, prolongée jusqu'à la cote de la Pobra de Segur.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la nouvelle dénomination des voies.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016-56 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les questions, liées au transfert à l'intercommunalité, des ressources et des charges des communes, consécutives au transfert à la CCLT des compétences extra et péri scolaires, sont désormais arrêtées par la CLECT.

Le montant du transfert s'élève 252 674 € moins 20 000 € de participation CCLT soit 232 674 €.

Pour financer ces 232 674 € de charges il faut, 232 674 € de ressources réparties, en 116 337 € en retenue de fiscalité pour tout le territoire, (question évoquée lors du vote du budget), et 116 337 € en retenue sur les attributions de compensation des communes.

Pour la commune du Fousseret, l'attribution de compensation versée est de 8 936 € en 2016 soit une réduction de 51 862 € par rapport à 2015.

Il appartient désormais aux conseils municipaux de chaque commune membre de la CCLT d'approuver les propositions de la CLECT.

M. BOCHEREAU souligne qu'en dépit du travail de rééquilibrage de la répartition des charges communes, le Fousseret continue à supporter des charges supérieures aux ressources qu'elle apporte à l'intercommunalité. Il est important de le rappeler et de le garder à l'esprit, à l'heure où une nouvelle fusion intercommunale se met en place.

M. le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT du 23 mars 2016 pour un montant de 232 674 € et d'arrêter le montant annuel à déduire de l'attribution de compensation à 51 862 € portant celle-ci à 8936 €.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016-57 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION I FOUSSERET POUR L'ORGANISATION DU MARCHE DE PRINTEMPS 2016**

Le dimanche 17 avril 2016 s'est tenu, sous la halle, le marché de printemps organisé par l'association I Fousseret. M. le Maire propose d'allouer à l'association I Fousseret, une subvention complémentaire de 250 € pour les frais d'organisation de cette manifestation.

## DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2016-58 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIECT**

M. le Maire annonce qu'une modification des statuts du SIECT a été adoptée à l'occasion d'un conseil du syndicat le 24 mars 2016.

M. le président du SIECT propose de modifier les statuts afin que le syndicat puisse assurer la facturation de l'assainissement collectif pour un établissement public comprenant des communes membres parmi leurs adhérents. De cette manière, il sera par exemple possible de continuer à facturer l'assainissement collectif de la commune de Fontenilles qui vient d'adhérer au SMEA pour la compétence assainissement collectif.

En conséquence, il convient de modifier ainsi l'article 2B : « Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat pourra exercer la prestation de service pour les communes membres ou pour les EPCI ou établissements publics comprenant des communes membres parmi leurs adhérents (facturation uniquement sur le territoire de ces communes, membres de ces structures et du SIECT) : facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif ».

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification de l'article 2B des statuts du SIECT.

## DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**CCLT** : M. le Maire annonce les dernières informations relatives à la fusion des communautés de communes de Cazères, de la Louge et du Touch et du Savès. Ce dossier sera traité lors du conseil municipal du mois de juin 2016.

**Commerces** : M. le Maire fait part au conseil municipal du changement de gérants à la boulangerie, M. et Mme DUFLOT. Par ailleurs, Le Petit Casino devrait rouvrir pour le 1<sup>er</sup> septembre 2016, dans ses nouveaux locaux de la place de la halle. Enfin, un magasin de producteurs devrait emménager dans l'ancienne maison Jouanny, place de la halle.

**Plan de circulation** : Depuis le 22 avril 2016, de nouveaux panneaux de signalisation ont été installés en centre bourg, afin de fluidifier et sécuriser les déplacements. Une information a été diffusée auprès de la population afin que chacun puisse s'approprier les changements intervenus.

**Foire** : Une réunion du comité de la foire s'est tenue en mairie, fin avril 2016. La nouvelle organisation se met en place et la foire aura bien lieu les 17 et 18 septembre 2016.

**City stade** : La société KASO a installé le city stade, sous les terrains de tennis, comme prévu, fin avril 2016. Il est désormais ouvert au public, avec priorité aux écoles comme annoncé précédemment.

**Gendarmerie** : M. le Maire annonce avoir déposé plainte auprès des services de gendarmerie pour les dégradations survenues récemment aux écoles et au stade de rugby.

**Anciens abattoirs** : M. Maurice COUZINET a installé la nouvelle porte de garage des anciens abattoirs. Elle sera, très prochainement, mise en peinture par les services techniques selon les recommandations des Architectes des Bâtiments de France.

**Etude thermique** : M. le Maire annonce avoir approuvé le devis, d'un montant de 1 878.00 € TTC, du bureau d'étude SILMA CONSEIL, afin de réaliser l'étude thermique de l'école élémentaire, dans le cadre des travaux de rénovation énergétiques coordonnés par l'architecte M. Frydman.

**Ecole élémentaire :** M. le Maire indique avoir reçu du Conseil départemental un document attestant le transfert de propriété à la commune de deux préfabriqués numérotés 969 et 977.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Plan de circulation :** M. Alain PELLETIER s'étonne que, dans le cadre du nouveau plan de circulation, la rue de la Porte d'en haut n'ait pas été mise à sens unique. Il trouve que le carrefour au niveau de la bascule est dangereux, la visibilité des véhicules venant de la rue de la Porte d'en haut étant réduite. M. le Maire lui répond que ce carrefour fera peut-être l'objet d'un aménagement plus spécifique dans la cadre de travaux d'urbanisation. Une première esquisse avait été dessinée par M. Frayssines du bureau d'études Axe Ingénierie.

La séance est levée à 22 heures 40.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC A MME AMIEL
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME DROCOURT
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. LIGONNIERE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENT EXCUSE PROC A MME MENDONCA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	